



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 mars 2023

Anglais et français
seulement

Français
Original : anglais/français

Commission économique pour l'Afrique Forum régional africain pour le développement durable

Neuvième session

Niamey (hybride), 28 février - 2 mars 2023

Point 10 de l'ordre du jour*

Examen et adoption des messages clés et de la Déclaration de Niamey sur l'accélération d'une reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine

Déclaration de Niamey sur l'accélération de la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine

Nous, Ministres, et hauts responsables africains en charge de l'environnement et du développement durable, des finances, de la planification, du développement économique et social, de l'eau, de l'énergie, de l'industrie, des infrastructures, de la ville et de l'aménagement du territoire, de l'éducation, des statistiques, de l'économie numérique, de la science et de la technologie, chefs et membres de délégations de parlements et experts représentant les gouvernements et les organisations intergouvernementales, le secteur privé et la société civile,

Réunis en virtuel et en présentiel à Niamey du 28 février au 2 mars 2023, à l'occasion de la neuvième session du Forum régional africain pour le développement durable, tenue sur le thème : « Accélérer la reprise inclusive et verte après des crises multiples et la mise en œuvre intégrale et intégrée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 », sous le haut patronage du Président de la République du Niger, Mohamed Bazoum,

Exprimant nos remerciements et notre gratitude au Gouvernement de la République du Niger, pour avoir bien voulu accueillir ce Forum, assurant ainsi toutes les conditions de la réussite de ses travaux, lesquels ont été marqués par des débats fructueux et de qualité qui ont permis de faire le suivi et l'évaluation des progrès accomplis, d'échanger les expériences dans le domaine du développement durable en Afrique et de formuler des messages clés visant à

* ECA/RFSD/2023/1.



accélérer la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine,

Préoccupés par la convergence des crises géopolitiques, financières, climatiques et de la biodiversité qui n'ont fait qu'amplifier les difficultés économiques, réduire la prospérité et le progrès sociétal en Afrique en exacerbant la pauvreté, la dégradation des terres, l'insécurité alimentaire et le manque d'accès à une énergie abordable, ce qui, à son tour, a creusé les inégalités existantes et entravé les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable,

Conscients des répercussions persistantes de la maladie à coronavirus (COVID-19) alors que de nombreux pays, frappés par une augmentation significative de leur surendettement et la baisse drastique des investissements directs étrangers et des échanges commerciaux, sont au bord de la crise financière et se sont à peine relevés au cours des deux dernières années,

Soulignant qu'on ne pourra accélérer la réalisation des objectifs de développement durable qu'en réglant les problèmes de sécurité et en s'engageant à instaurer une paix durable sur l'ensemble du continent,

Constatant l'extrême vulnérabilité et la situation particulière que connaissent les pays africains face aux changements climatiques et soulignant à cet égard les difficultés auxquelles se trouvent confrontés la région du Sahel, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement d'Afrique,

Préoccupés par les graves difficultés qu'a l'Afrique pour gérer sa dette publique, exacerbées par des coûts d'emprunt prohibitifs et soulignant la nécessité d'un financement durable et important pour assurer une reprise inclusive, verte et résiliente de la crise de COVID-19 et une mise en œuvre accélérée du développement durable en Afrique,

Nous félicitant de la convocation du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023 et de l'occasion ainsi offerte de renouveler les engagements politiques pris au plus haut niveau et de relancer la dynamique qui s'impose pour atténuer l'impact des crises en cascade qui frappent le monde entier et réaliser les objectifs de développement durable d'ici 2030,

Reconnaissant le potentiel de ressources naturelles et humaines dont dispose le continent, ainsi que les opportunités réelles et suffisantes qui s'offrent pour lui permettre de faire face aux défis qui se présentent, mais également la nécessité de nouer des partenariats internes et externes ambitieux, justes et équitables pour assurer résolument la transformation du continent,

Réaffirmant que le droit au développement est un droit humain inaliénable sans lequel tous les droits de l'homme et toutes les libertés fondamentales ne sauraient être réalisés, et soulignant que tous les objectifs de développement durable sont étroitement liés et qu'il importe au plus haut point d'assurer une mise en œuvre intégrée du Programme 2030,

Convaincus que le maintien du statu quo représente un danger pour la mise en œuvre des deux programmes, et que seules des solutions novatrices intégrées élaborées de manière verticale et horizontale dans un cadre institutionnellement cohérent permettront de réussir la mise en œuvre des programmes,

Nous félicitant du lancement, lors de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, de la Coalition pour la dette durable, et nous félicitant également des conclusions adoptées à cette session, notamment le Plan de mise en œuvre de Charm el-Cheikh et la décision de créer un fonds pour faire face aux pertes et aux dommages,

Nous félicitant en outre de l'adoption, lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, du Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal, qui servira de plan stratégique pour la mise en œuvre de la Convention et de ses protocoles au cours de la période 2022-2030,

Nous félicitant par ailleurs des délibérations de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à sa trente-sixième session ordinaire tenue les 18 et 19 février 2023, notamment de celles relatives au développement durable, à la lutte contre les changements climatiques et aux autres enjeux s'y rapportant,

Accueillant avec satisfaction le succès de l'opérationnalisation de certaines initiatives régionales relatives à la lutte contre les changements climatiques et au développement durable, en particulier les commissions climat africaines,

Accueillant aussi avec satisfaction les délibérations de la deuxième Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Commission Climat pour la région du Sahel tenue à Addis Abeba le 17 février 2023, notamment celles relatives à la mise en place d'un secrétariat exécutif de ladite Commission et d'un fonds Climat pour la région du Sahel,

Rappelant qu'il est urgent de mettre en œuvre des projets et programmes concrets, intégrés et structurants dans le cadre de la Décennie de restauration des écosystèmes 2021-2030 adoptée par l'Organisation des Nations Unies,

Notant l'examen complet à mi-parcours de la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) et l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) en 2023, ainsi que le mécanisme continental de capacité civile pour la préparation et la réponse aux catastrophes et l'initiative de restauration des paysages forestiers africains, en particulier le développement et la couverture universelle des systèmes et programmes d'alerte précoce et d'action rapide multirisques, le renforcement de la résilience urbaine et l'expansion de l'assurance et du financement des risques de catastrophes, et la nécessité urgente d'initiatives de transformation pour atteindre les objectifs de ces cadres,

Apprécient l'action que mènent les coordonnateurs résidents des Nations Unies pour intégrer l'assistance au développement à l'organisation et à la coordination des partenariats en vue de la mise en œuvre du développement durable au niveau national,

Accueillant avec satisfaction plusieurs initiatives mises en œuvre par la CEA, le système des Nations Unies et d'autres partenaires, notamment les examens nationaux et locaux volontaires, les échanges dette-nature, le registre numérique régional du carbone, l'harmonisation des protocoles de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre, le renforcement des capacités en matière d'obligations vertes, bleues et durables, l'Initiative de la Grande Muraille bleue, l'Initiative panafricaine de la Grande Muraille Verte et la Facilité de liquidité et de durabilité pour relever les défis de financement et intensifier les actions positives en faveur du climat et de la nature et accélérer de façon spectaculaire la mise en œuvre du Programme 2030 et de l'Agenda 2063,

Conscients de l'importance cruciale que revêtent les statistiques officielles comme source et point de référence fiables pour les estimations et les projections, des problèmes que posent actuellement les méthodes traditionnelles de production de statistiques officielles pour ce qui est de garantir l'actualité et les niveaux de désagrégation requis pour un suivi efficace des progrès accomplis par l'Afrique dans la réalisation des objectifs du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des programmes nationaux de développement, ainsi que des possibilités

exceptionnelles qu'offrent les nouvelles technologies et sources de données, notamment les mégadonnées et l'intelligence artificielle, pour combler ces lacunes,

Rappelant les orientations stratégiques du Sommet africain sur l'industrialisation et la diversification économique organisé à Niamey en novembre 2022 en faveur d'une industrialisation et d'une diversification économique inclusives et durables,

Réaffirmant le principe de la pleine participation à la mise en œuvre du Programme 2030 et la nécessité de favoriser l'inclusion dans les initiatives menées pour atteindre les objectifs de développement durable et l'égalité des genres, ainsi que la pleine participation des jeunes, de manière à permettre à l'Afrique de tirer parti de son dividende démographique,

Nous félicitant de l'accent mis sur l'industrialisation et la transformation structurelle en tant que priorités essentielles pour l'Afrique, notamment en exploitant la transition énergétique verte mondiale et la forte demande qui s'ensuit pour les ressources naturelles du continent pour les réaliser, et en donnant la priorité à la création de valeur et aux liens avec les chaînes de valeur régionales et mondiales pour les produits manufacturés et les services liés à ces ressources,

Reconnaissant les efforts déployés par les États membres et les autres parties prenantes pour mettre en œuvre le Programme 2030 et l'Agenda 2063 et considérant le rôle essentiel que jouent les jeunes et les femmes dans le programme de transformation du continent,

1. *Invitons* les participants au Sommet sur les objectifs de développement durable à adopter des mesures transformatrices et accélérées pour obtenir des résultats tangibles sur tous les objectifs de développement durable et à veiller à ce que ces mesures tiennent compte des situations particulières auxquelles sont confrontés les pays africains, notamment la nécessité de remédier au problème persistant de la dette dans la région, d'assurer le financement des initiatives menées pour réaliser les objectifs, y compris par des mesures concrètes de réforme de l'architecture financière mondiale, de promouvoir des investissements qui permettent d'exploiter durablement les énergies renouvelables et les ressources minérales du continent africain, ainsi que l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, et de mettre en place des mécanismes clairs de suivi et de responsabilité à différents niveaux et pour les différentes parties prenantes ;

2. *Demandons* aux coordonnateurs résidents des Nations Unies d'intensifier l'appui qu'ils apportent à la revitalisation des institutions nationales, ainsi qu'aux plans de développement prévoyant des initiatives transformatrices pour favoriser la reprise après des crises multiples et la réalisation des objectifs de développement durable ;

3. *Demandons* à la Commission économique pour l'Afrique, au système des Nations Unies et aux autres partenaires de continuer à soutenir les États membres africains dans la poursuite d'une industrialisation fondée sur les ressources, notamment la promotion d'une chaîne de valeur minérale pour les batteries au lithium-ion en Afrique ;

4. *Invitons* les partenaires de développement à aider les pays africains à avoir accès à des sources de financements innovants ;

5. *Appelons* la Commission économique pour l'Afrique et ses partenaires à concevoir et à mettre en œuvre un programme d'action pour rechercher et mobiliser un soutien mondial en faveur du développement et de l'opérationnalisation des initiatives régionales ainsi que de la Coalition pour la dette durable en Afrique et au-delà ;

6. *Demandons* aux organisations du système des Nations Unies, à la Commission de l'Union africaine, à la Banque africaine de développement, à Afreximbank et à d'autres partenaires de poursuivre et d'élargir leur soutien à l'intensification et au déploiement d'initiatives telles que l'examen national et local volontaire, les échanges dette-nature, le registre numérique régional du carbone, l'harmonisation des protocoles de comptabilisation et de déclaration des gaz à effet de serre, le renforcement des capacités en matière d'obligations vertes, bleues et durables, la Grande Muraille bleue et la Facilité de liquidité et de durabilité, afin de relever les défis du financement, d'intensifier les actions positives en faveur du climat et de la nature et d'accélérer considérablement la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons de l'Union africaine ;

7. *Appelons également* les entités du système des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine et d'autres partenaires à concevoir et à mettre en œuvre des programmes de développement des capacités et d'autres initiatives pour aider les États membres et les communautés économiques régionales à mettre en œuvre efficacement le Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ;

8. *Invitons* les États membres à reconnaître le succès de l'organisation par l'Égypte de la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Charm el-Cheikh, à accompagner le pays pendant qu'il exercera la présidence de la Conférence des Parties, en veillant notamment à ce que les efforts entrepris pour créer un Fonds pour les pertes et les dommages portent leurs fruits pour que des ressources puissent être mobilisées pour compenser les pertes croissantes d'infrastructures, d'écosystèmes et de moyens de subsistance dues aux phénomènes climatiques extrêmes qui touchent durement le continent, et à promouvoir les objectifs de la coalition pour une dette durable qui a été lancée lors de la session ;

9. *Appelons* la communauté internationale à respecter ses obligations concernant l'Accord de Paris et à redoubler d'efforts pour atténuer les émissions de gaz à effet de serre, de sorte que l'humanité puisse continuer à vivre dans un système climatique stable ;

10. *Invitons* les États membres et leurs partenaires à intensifier leurs efforts pour mettre en œuvre le Programme d'action africain pour la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l'Initiative africaine de restauration des paysages forestiers, en mettant particulièrement l'accent sur le développement et la couverture universelle des systèmes et programmes d'alerte précoce et d'action rapide multirisques, le renforcement de la résilience urbaine et l'expansion de l'assurance et du financement des risques de catastrophe, et la mise en œuvre urgente des grandes initiatives d'adaptation portées par l'Afrique, telles que l'initiative de la grande muraille bleue et l'initiative de la Grande Muraille Verte pour le Sahara et le Sahel ;

11. *Appelons* tous les pays africains à redéfinir et à développer des modèles économiques intégrant la protection des ressources naturelles, notamment de l'eau, de la terre, la promotion des énergies renouvelables et d'une transition juste, la mise en place des infrastructures vertes et résilientes favorisant une industrialisation durable, le développement d'une urbanisation facilitant une croissance inclusive et répondant aux besoins des personnes handicapées en matière d'accessibilité, tout en privilégiant une prise de conscience de la valeur du capital humain ;

12. *Appelons* les pays membres à améliorer le financement national de la production de données, à accroître l'utilisation de sources de données nouvelles et alternatives, y compris les mégadonnées, pour combler les lacunes dans les données nécessaires à un suivi efficace des progrès accomplis dans la

réalisation du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des programmes nationaux, et à former un plus grand nombre de professionnels des données, y compris au niveau infranational, à la production, au partage et à l'utilisation des données ;

13. *Appelons* les entités du système des Nations Unies, la Commission de l'Union africaine, la Banque africaine de développement et les autres partenaires à intensifier les efforts de numérisation et l'utilisation de technologies nouvelles et innovantes pour aider à mettre en place des systèmes de données en temps réel qui soient modernes, flexibles, étendus et aptes à s'adapter aux chocs, à mobiliser les ressources nécessaires pour aider les États membres à renforcer leur capacité à utiliser les mégadonnées et l'intelligence artificielle pour produire des données actualisées et désagrégées permettant de suivre les progrès accomplis dans la réalisation du Programme 2030, de l'Agenda 2063 et des programmes nationaux, et à investir dans le renforcement des capacités des professionnels des données à produire, partager et utiliser les données, en mettant l'accent sur les jeunes ;

14. *Encourageons* tous les pays africains à exploiter la science, l'innovation et les technologies émergentes de pointe telles que l'intelligence artificielle et le potentiel de la jeunesse pour conduire un changement transformateur nécessaire au cours des dix prochaines années et atteindre les objectifs de développement durable, ainsi qu'à accroître leurs investissements dans les systèmes numériques d'observation météorologique et climatique pour contribuer à la mise en place de systèmes d'alerte précoce pour tous les citoyens du continent ;

15. *Exhortons* les États membres à promouvoir la science ouverte, telle qu'elle est définie dans la recommandation sur la science ouverte de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, en tant que cadre essentiel pour une coopération scientifique internationale transformatrice ;

16. *Demandons* au Gouvernement de la République du Niger de présenter les messages clés au nom de l'Afrique au forum politique de haut niveau pour le développement durable, sous les auspices du Conseil économique et social, lors de sa réunion à New York du 10 au 19 juillet 2023, au Sommet sur les objectifs de développement durable les 19 et 20 septembre 2023, pendant la semaine du débat de haut niveau de l'Assemblée générale, à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties et dans divers forums mondiaux, régionaux et sous-régionaux afin de préconiser une mise en œuvre accélérée du Programme 2030 et de l'Agenda 2063.